



## Conseil Consultatif de la Personne Handicapée

Séance plénière du mercredi 12 février 2020 de 18h00 à 20h00

**Présents:** Mr Khalid Zian, echevin en charge de l'Égalité des Chances ; Mme Faouzia Hariche, échevine en charge de l'Instruction public ; Mr Nicolas Gheude, conseiller de Mr Zian ; Mr. Matteo Laineri, conseiller de Mme Faouzia Hariche ; Mr Sébastien Schetgen, Inspecteur de la Santé et des Sport à l'Instruction Public ; Mme Camille Herve, Coordinatrice des dispositifs d'accompagnement personnalisé dans les écoles de la Ville ; Mme Rose-Marie Montini (Les amis de Benjamin) ; Mr Vincent Carrière (CPAS) ; Mr Charly Douglas ; Mme Nadia Hadad (ENIL) ; Mme Alexandra Todeanca (Le 8<sup>ème</sup> Jour) ; Mr Jacques Petit (PMR Belgique) ; Mr Sven Verelst ; Mme Edith de Ryckel (Les amis des aveugles et malvoyants).

**Excusés:** Mr Bienvenu Mputu-Boyelo (Handicongo) ; Mr Nino Peeters (Passe le message à ton voisin) ; Mr Samir El Bidadi (6ème sens) ; Mme Valérie Neysens (FFSB) ; Mme Tanya Weyn (ADO-Icarus) ; Mme Fabienne Feyaerts (FNPH) ; Mme Catherine Zekas (Huitième jour) ; Mme Frédérique de Jonghe (FNPH) ; Mme Anne-Sophie Reuzeau (Œuvre Nationale des Aveugles) ; Mr Karim Mourad ; Mme Christiane De Busschère ; Mr Jacques Dekoster ; Mr. Eric De Velder (CCPH Etterbeek) ; Mr. Jean-Marc Hollants (CCPH Uccle) ; Mme Alexandra Daoust ; Mme Dahlia Ameluan (Ligue Braille) ; Mr Miguel Gerez (AMT Concept) ; Mr Jean Depasse ; Mme Agnès Pieck (Blindenzorg Licht en Liefde) ; Mr Michel Cormond (Alteo) ; Mr Drozd David (Life without Barriers)

**Secrétariat:** Mme Elisabeth Hautier et Mme Barbara De Witte pour la Cellule Égalité des Chances.

### 1. Approbation du PV de la séance plénière du 11 décembre 2019

Mr Petit demande à pouvoir reconsulter le rapport d'audit effectué par AMT Concept en 2015 à la demande de la Ville. Cet audit portait sur 19 sites de la Ville de Bruxelles et reprenait les aménagements raisonnables à prévoir par niveau de complexité. Il sera utilisé comme base pour refaire un état des lieux des bâtiments de la Ville cette année (voir PV séance plénière 11/12/2019 – point 2). Le rapport sera diffusé aux membres à l'envoi du présent PV.

Mme Hadad demande quelles sont les conclusions du sondage effectué auprès des membres du CCPH fin 2019. Elle est invitée à prendre connaissance du PV de la réunion du 11/12/2019 qui résume les résultats de l'enquête au point 4.

Le PV est approuvé.



**VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL**

Département Organisation • Departement Organisatie

Cellule Égalité des Chances • Cel Gelijke Kansen

Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel

T. 02 279 2150 – [egalitedeschances@brucity.be](mailto:egalitedeschances@brucity.be) – [gelijkekansen@brucity.be](mailto:gelijkekansen@brucity.be)

[www.bruxelles.be](http://www.bruxelles.be) • [www.brussel.be](http://www.brussel.be)

## 2. Inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles de la Ville

Mme Hariche, échevine en charge de l'instruction public (IP), nous a fait l'honneur de venir nous présenter un état des lieux des mesures mises en place pour l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles francophones de la Ville. Elle rappelle que l'inclusion était déjà une préoccupation de ses services bien avant que le décret "Aménagements raisonnables" du 7 décembre 2017 impose aux écoles ordinaires la mise en place d'aménagements raisonnables pour l'élève à besoins spécifiques pour autant que sa situation ne rende pas indispensable une prise en charge par l'Enseignement spécialisé. Même si les demandes dépendaient à l'époque fortement des liens privilégiés des parents avec les structures scolaires accueillantes, cela a permis aux équipes éducatives de se forger une certaine expérience. L'approche est à ce jour bien plus structurée et est appuyée par une forte volonté politique qui se traduit à différent niveau du programme de politique générale 2018-2024 (<https://www.bruxelles.be/programme-de-politique-generale-2018-2024>).

Plusieurs avancées ont été citées par l'échevine dont la création d'une section d'accompagnement adapté à l'école Robert Dubois pour accueillir des enfants atteints de phobies scolaires ; l'expérience d'inclusion d'enfants à besoins spécifiques de type 8 avec un encadrement renforcé dans 4 établissements scolaires de la Ville ; la mise en place de systèmes d'apprentissage individualisé à l'Institut Diderot ou encore l'organisation de formation et colloques à destination de futures enseignants à la Haute école Francisco Ferrer.

Afin de mieux accompagner toutes ces avancées sur le terrain, un nouveau poste de coordination des dispositifs d'accompagnement personnalisé a été créé en 2019. Mme Camille Herve, neuropsychologue et logopède, occupe le poste depuis septembre 2019 et a pour mission de soutenir les équipes éducatives dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques. Mme Herve, également présente lors de la séance plénière, nous a partagé quelques expériences de cas concrets depuis son arrivé. Elle aura également pour objectif de développer des outils, formations et un centre de documentation à destination des équipes éducatives afin de faciliter la recherche d'information concernant différents types de handicap, des dispositifs de réaménagement nécessaire en fonction, etc. Ce travail donne suite à un travail réalisé par le *Comité d'intégration de la personne porteuse de handicap* créé en 2008 : il s'agissait ici d'une base de données, réactualisée en 2019, répertoriant, par type de handicap, une description clinique, les traitements qui en découlent, les conséquences du handicap dans le cadre scolaire, des conseils pratiques dont pourraient avoir besoin les enseignants et des associations offrant une expertise à ce sujet.

Nous retenons finalement la collaboration que existe au sein des services de l'IP et des écoles avec les associations locales de personnes en situation de handicap dont l'asbl Nos Pilifs, l'asbl le troisième œil et l'asbl le 6<sup>ème</sup> sens.

Mr Douglas informe les personnes présentes qu'une foire annuelle est organisée à Gand pour présenter toute innovation en matière d'outil et service d'aide aux personnes en situation de handicap. La foire « REVA »<sup>1</sup> connaît un pendant plus international à Düsseldorf, « REHACARE »<sup>2</sup>, qui vaut également la peine d'être découvert.

Mme Montini nous rappelle que des aides et programmes informatiques existent pour faciliter la communication avec des enfants autistes (e.a. enfants à besoins spécifiques) utilisant des

---

<sup>1</sup> <https://reva.be/>

<sup>2</sup> <https://www.rehacare.com/>

technologies simplifiées de retour vocale etc. Il est essentiel de commencer à former le personnel des écoles à ces outils et technologies. Il serait intéressant de développer une plateforme d'échange et mise à disposition d'outils afin d'offrir l'opportunité aux enseignants, éducateurs,... mais aussi aux parents de tester les supports avant d'investir personnellement. Une demande est également formulée pour développer des supports d'information pour les parents à leur offrir au moment où le diagnostic sur leur enfant est posé. Des outils existent dans les écoles à destination des enseignants mais pas à destination des parents.

Mme Hadad souligne également l'importance de prévoir, pour certains enfants, la possibilité de faire appel à des assistants personnels. Cette option sera d'autant plus importante en vue d'une volonté générale de fermer les institutions spécialisées et miser encore plus sur l'inclusion. Mme Montini nuance ce point car il faut trouver le juste équilibre afin que l'inclusion de l'enfant ne soit pas mise en péril par une assistance et une approche d'encadrement qui l'isolent.

Il est également noté que l'encadrement adapté est nécessaire dès le plus jeune âge : le personnel des crèches et maisons d'enfants, des pleines de jeux et autres services de la petite enfance doit également être sensibilisé et formé. Des expériences d'immersion de (futurs) enseignants e.a. personnel éducatif de services et écoles ordinaires dans des services spécialisés ont déjà eu lieu (expérience positive notamment au CPAS) et peuvent offrir une solution économique et très enrichissante.

### 3. Travaux groupes de travail

La cellule égalité des chances informe que les groupes de travail sur la mobilité et l'accessibilité des commerces se réactiveront dès la mi-mars pour donner suite aux initiatives entamées en 2019.

### 4. Divers

- Accessibilité des commerces de la Rue Neuve : Mr Petit réinsiste sur le fait que la problématique d'inaccessibilité de plusieurs commerces dans la rue Neuve persiste depuis le réaménagement de la voirie. Mr Zian prend note et ré-interpellera ses collègues du Collège à ce sujet. Mr Douglas propose d'évaluer la possibilité d'imposer aux commerçants la prise en compte d'accessibilité lors de réaménagements importants : l'obtention du permis de construction devrait être conditionné par des critères minimums d'aménagements raisonnables.
- Mme Hadad lance un appel aux associations présentes afin d'identifier deux jeunes en situation de handicap et d'origine étrangère pour participer à un programme d'échange et de formation via l'asbl ENIL. Plus de détails seront partagés par Mme Hadad et diffusés par la cellule égalité des chances.
- Mr Verelst réitère le besoin de développer des supports technologiques et un service d'assistance dans les services publics de la Ville pour soit renforcer l'autonomie soit mieux accompagner les citoyens en situation de handicap. Le plan d'action de la Ville en matière de « Handicap, Inclusion en Accessibilité Universelle » s'est déjà fixé plusieurs objectifs à ce sujet. L'évaluation du plan d'action à l'automne 2020 permettra de réajuster les engagements de la Ville à ce propos. La création d'un poste de Handicontact à la Ville permettra également d'offrir un service d'accompagnement adapté.